

## AGIR !

---

Par lewan1971 Postée le 19/01/2022 10:35

Bonjour, je suis une maman d'une étudiante de 21 ans vivant seule depuis 2020. Depuis son indépendance, elle présente des troubles psychologiques et psychiatriques. Suivie par un CMP, déclarée peut-être borderline puis peut-être bipolaire, elle passe par des phases terribles (scarifications, TS, addictions drogues et alcool, TCA). Sa consommation de drogues dures a cessé apparemment, mais celle d'herbe est en hausse et régulière. En ce moment, elle est en phase dépressive, après une phase maniaque, ne se lave plus ni elle ni son domicile, mange énormément avec prise de poids flagrante (TCA attention). Elle délaisse ses études pourtant brillantes, son boulot de rêve (prof de littérature) etc. Je suis sa mère, sa secrétaire, sa banquière, sa femme de ménage. Nous avons des échanges téléphoniques quotidiens très longs, mais depuis l'herbe, elle se fiche de tout et ne m'appelle plus du tout. Lorsque je l'appelle, elle se débarrasse au plus vite de moi. Je ne sais plus quoi faire. Son CMP semble NE RIEN FAIRE, à part la voir toutes les 3 semaines et encore. Je voulais savoir si j'avais encore des droits sur elle même malgré elle au niveau de ses comptes bancaires pour pouvoir les bloquer et ainsi peut-être qu'elle sera forcée de ne plus acheter sa drogue. Sinon, que faire pour qu'elle ne se rende compte de son naufrage et comment l'aider ? Pourquoi le CMP ne me contacte jamais ? INCROYABLE ! J'ai vu sur plusieurs forums que certaines fois, il faut laisser nos enfants dans leurs sables mouvants, pour qu'ils prennent conscience que la solution ne peut venir que d'eux et aussi pour nous, les proches, nous empêcher de sombrer avec eux, mais jusqu'à quel point faut-il les lâcher ? merci beaucoup pour vos futurs conseils.

---

### Mise en ligne le 21/01/2022

Bonjour,

Nous sommes sensibles à votre sentiment d'impuissance vis-à-vis de la situation de votre fille. Il semble qu'elle traverse une période difficile, mais le fait qu'elle soit suivie en CMP et qu'elle ait visiblement cessé ses consommations d'autres drogues, est positif.

Avant qu'ils ne soient stabilisés, les troubles bipolaires ou borderline impactent effectivement beaucoup la vie quotidienne et les relations avec les proches. La souffrance ressentie par la personne est telle, que le recours à des substances comme le cannabis peut lui donner l'impression d'avoir moins mal, ou d'anesthésier certaines pensées ou émotions. Il est difficile de pouvoir distinguer ce qui relève de sa particularité psychiatrique, de sa consommation de cannabis. S'il est vrai que le cannabis n'est pas recommandé pour les personnes ayant un trouble de santé mentale, puisque cela peut accentuer le mal-être ou l'isolement, votre fille perçoit sans doute le cannabis comme un véritable béquille.

Nous comprenons tout à fait la démarche que vous souhaitez entreprendre pour protéger votre fille de ses consommations de cannabis. Néanmoins, votre fille ne pourra se détacher du cannabis que si elle est volontaire pour cela, que si cette démarche a un sens pour elle. Pour le moment, ses consommations ont une fonction: réduire sa souffrance. Il est difficile de prédire ce qui pourrait advenir si vous tentiez de lui ôter l'accès à ses consommations dans ce contexte. Cela pourra avoir des conséquences négatives sur vos liens et peut être même improductives sur sa consommation.

Nous avons conscience que vous vous sentez submergée par l'aide que vous lui proposez, que ce soit du lien affectif ou du travail domestique (tâches administratives, entretien de son logement...). Même si votre fille a une particularité psychiatrique, elle doit pouvoir prendre en charge ces éléments de sa vie, ou demander de l'aide pour les faire. Vous êtes sa maman, mais cela ne fait pas forcément de vous son aide à domicile, surtout si elle ne vous en formule pas la demande.

Lors d'une phase dépressive, la priorité consiste avant tout à survivre. Elle ne parvient peut-être pas à effectuer les tâches d'hygiène minimum. Et peut-être que ce n'est pas si important pour le moment. Le fait de surmonter cette phase lui prend peut être beaucoup d'énergie.

Nous vous encourageons à essayer de garder un lien avec votre fille, et de respecter également son besoin d'espace. Vous pouvez par exemple lui donner de vos nouvelles et lui demander des nouvelles quelques fois par semaine. Ce serait un moyen de garder le contact et de lui montrer que vous êtes présente et disponible pour elle, tout en lui laissant un peu d'intimité et d'indépendance. Vous pouvez également la questionner sur ses centres d'intérêt, valoriser ses passions (littérature par exemple), ou simplement vous montrer à l'écoute si elle ressent le besoin de se confier.

Votre fille fait face à une phase difficile, mais elle doit apprendre à gérer son trouble, digérer les phases dépressives ou recourir à l'aide du CMP.

Par ailleurs, puisque votre fille est majeure, le CMP ne peut pas vous transmettre d'informations la concernant, en raison du secret médical. Mais nous savons à quel point cela peut être difficile d'être dans l'incertitude et dans l'impuissance, en particulier pour une maman.

Il existe des espaces spécialisés qui proposent un soutien aux parents d'enfants en difficultés et consommant des produits. Nous vous glissons quelques adresses en fin de réponse. Il s'agit de CJC (Consultations Jeunes Consommateurs). N'hésitez pas à solliciter un rendez-vous, c'est gratuit et confidentiel. Ce serait l'occasion pour vous, d'avoir un espace d'écoute et de conseils où évacuer vos inquiétudes et vos émotions. De plus, nous vous proposons de contacter l'UNAFAM, une association par et pour l'entourage de personnes ayant un trouble psychiatrique, afin d'être épaulée face aux retentissements de la santé mentale de votre fille sur sa vie, votre relation, et sur vous-même. S'il n'est pas possible de faire les choses à la place de votre fille, il vous est possible de trouver du soutien. Le fait de prendre un peu de recul pourrait vous aider, et laisser le temps qu'il faut à votre fille pour reconnaître ses difficultés.

N'hésitez pas à nous recontacter en cas de besoin, nous sommes ouverts tous les jours sans exception, entre 8h et 2h par téléphone (au 0 800 23 13 13, appel anonyme et gratuit), ou par tchat (entre 8h et minuit).

Prenez bien soin de vous.

---

## **POUR OBTENIR PLUS D'INFORMATIONS, N'HÉSITEZ PAS À PRENDRE CONTACT AVEC LES STRUCTURES SUIVANTES**

---

### **CENTRE DE SOINS EN ADDICTOLOGIE- SITE HEVEA**

6-8, rue Saint-Fiacre  
Centre Hospitalier de Meaux  
77108 MEAUX

Tél : 01 64 35 35 82

Site web : [www.ch-meaux.fr](http://www.ch-meaux.fr)

Accueil du public : Lundi: 9h-12h30 et 14h-16h30. Mardi: 10h30-12h30 et 16h-20h. Mercredi, Jeudi et Vendredi: 9h-12h30 et 14h-16h30.

Consultat° jeunes consommateurs : Consultations jeunes et consultations parents, sur rendez-vous

COVID -19 : Permanence téléphonique assurée. Suivis individuels en téléconsultations . Possibilité d'un accueil en présentiel après évaluation au téléphone (urgence, traitements...)

Voir la fiche détaillée

### **CSAPA VILLEPARISIS - PERMANENCE MITRY-MORY**

20 rue Biesta  
L'Espace Solidarité  
77290 MITRY MORY

Tél : 01 60 03 83 21

Site web : [www.addictions-france.org/etablissements/csapa-de-villeparis](http://www.addictions-france.org/etablissements/csapa-de-villeparis)

Consultat° jeunes consommateurs : Consultations sur rendez-vous les Mardi de 13h30 à 17h pour les 12 à 25 ans (pas besoin d'autorisation parentale pour les mineurs) et entourage.

Centre : Consultation médico-sociale (pour les plus de 26 ans) Mardi de 14h00 à 17h30 sur rendez-vous.

Voir la fiche détaillée

### **CONSULTATION JEUNES CONSOMMATEURS DE NOISIEL**

14 Place du Front Populaire  
Espace Grain de café  
77186 NOISIEL

Tél : 06 40 33 82 88

Site web : [www.addictions-france.org/etablissements/csapa-de-noisiel/](http://www.addictions-france.org/etablissements/csapa-de-noisiel/)

Consultat° jeunes consommateurs : Consultations jeunes consommateurs de 12 à 25 ans, avec ou sans entourage : Tous les mercredi de 9h-18h sur rendez-vous.

Voir la fiche détaillée

#### **En savoir plus :**

- Unafam
- Comment aider un proche ?